



**Association pour le Développement des
Études et Recherches Épidémiologiques
en Santé Travail**

Nancy, le 27 mars 2018

Membres de l'ADEREST

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ADEREST du 12 mars 2018

Présents : 23

Pouvoirs : 8

Ordre du jour :

1. Résultats des élections
2. Bilan des nouveaux adhérents depuis la dernière AG (13 juin 2017)
3. Rapport moral
4. Rapport financier
5. Rapport d'orientation
6. Divers

1. Vote de renouvellement de deux postes au conseil d'administration

Cette année, les membres sortants étaient : Alexis DESCATHA (2 mandats réalisés, non-rééligible) et Yuriko IWATSUBO (1^{er} mandat réalisé, rééligible).

Les adhérents de l'ADEREST avaient donc à renouveler deux membres du conseil d'administration dont un poste fléché « Universitaire en médecine du travail ». Trois candidats se sont présentés à leurs suffrages :

- **Yuriko IWATSUBO** (médecin, chercheur)
- **Philippe LEFEVRE** (médecin du travail)
- **Lynda BENSEFA-COLAS** (Universitaire médecine du travail), pour le poste fléché.

Résultats du vote :

Sur 98 électeurs inscrits, 62 ont voté (taux de participation : 63 %). Les résultats sont les suivants :

- **Yuriko IWATSUBO** : 54 voix
- **Philippe LEFEVRE** : 33 voix
- **Lynda BENSEFA-COLAS** : 55 voix

Yuriko IWATSUBO (2^{ème} mandat) et Lynda BENSEFA-COLAS (1^{er} mandat) sont élues pour 4 ans, jusqu'à 2022.

Le conseil d'administration est donc composé des personnes suivantes :

Lynda BENSEFA-COLAS, Eve BOURGKARD, Anne CHEVALIER, Pascal DUPRAT, Natacha FOUQUET, Gérard LUCAS, Yuriko IWATSUBOX et Madeleine VALENTY. La composition du bureau sera décidée lors de la prochaine réunion de CA.

2. Demandes d'adhésion depuis l'AG du 13/06/2017

Les demandes d'adhésion sont présentées par la secrétaire générale, Anne Chevalier. L'association a accueilli 8 nouveaux membres depuis l'assemblée générale du 13 juin 2017 :

| <u>Nom</u> | <u>Profession</u> | <u>Société</u> |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------|
| • ATTALI Hélène | Médecin du travail | ACMC Bagneux |
| • AZEMAR Véronique | Médecin chef SST | MSA Gentilly |
| • EL FEKI M'HIRI Sondes | Médecin de prévention | CIGGC St-Maur des Fossés |
| • GRIESMAR Bertrand | Médecin du travail | AMET santé au Travail |
| • GUESSARD Catherine | Médecin du travail | SSTRN Nantes |
| • LEFEVRE Philippe | Médecin du travail | MSA Alpes du Nord |
| • MONTUCLARD Luc | Médecin du travail | SIAAP (centre des eaux usées de la R P) |
| • SAMBA Harielle | Epidémiologiste | INRS |

3. Rapport moral

Le rapport moral est présenté par la Présidente, Eve Bourgkard. Les différentes activités de l'ADEREST depuis juin 2017 ont été les suivantes :

- Journée thématique du 13 juin 2017 « Epidémiologie en santé travail, épidémiologie en santé environnement : quelles différences, quelles complémentarités ? ».
 - Les membres du CA de l'ADEREST ont organisé cette journée au FIAP à Paris. Cette journée était ouverte à tous, membres de l'ADEREST ou pas. Elle a réuni 80 participants et 11 conférenciers.
 - A la suite de cette journée, les résumés des conférences ont été publiés dans la revue « Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement » en octobre 2017 (Volume 78, numéro 5).
 - Les diaporamas des conférences sont sur le site internet de l'ADEREST. Pour y accéder les membres de l'ADEREST doivent créer un compte.
- Bilan du 17ème colloque de l'ADEREST qui s'est tenu à Brest les 24 et 25 novembre 2016 : il a réuni 80 participants.

- Colloque de l'ADEREST à Angers

Le CA a participé au conseil scientifique du colloque et a suivi la mise en place du colloque au cours de réunions régulières avec le comité d'organisation. Une convention a été signée entre l'Université d'Angers et l'ADEREST.

Nouveautés :

- Pour les étudiants de moins de 35 ans, il a été instauré la gratuité de l'inscription : 29 étudiants en ont bénéficié. De plus pour les étudiants présentant une communication orale, le transport et le logement étaient aussi pris en charge : 3 étudiants ont bénéficié de cette mesure.
 - Le prix espoir, mis en place en 2012 au colloque de La Rochelle, récompense un jeune épidémiologiste pour ses travaux. Il a été décidé de mettre en place cette année 2 prix espoir : Un prix pour les jeunes épidémiologistes et un prix pour les jeunes professionnels de santé au travail. Au total, il y a eu 9 candidats. Le jury était composé de Bénédicte Clin-Godard (présidente CS colloque ADEREST), Eve Bourgard (présidente CA ADEREST), Pascal Duprat (vice-président CA ADEREST), Anne Chevalier (Secrétaire générale CA ADEREST).
 - Une déclaration d'activité comme prestataire de formation a été enregistrée pour l'ADEREST auprès de la DIRECCTE Ile de France en 2013. Cette déclaration permet aux employeurs de prendre en compte le colloque de l'ADEREST au titre de la formation professionnelle continue en signant une convention avec l'ADEREST au moment de l'inscription. Dans le cadre du colloque d'Angers, 3 conventions ont été signées.
 - Cette année, l'ADEREST a fait une demande pour que le colloque de l'ADEREST soit reconnu comme formation validante DPC (développement professionnel continu). Les médecins intéressés doivent signer leur présence toutes les demi-journées au cours des 2 jours de colloque. Trente-cinq demandes ont été enregistrées.
- Autres activités
- Cette année, les membres de l'ADEREST ont été invités à voter pour le renouvellement des membres du CA par vote électronique au lieu d'un vote par courrier postal. Pour être sûr de la fiabilité du système, un vote à blanc a été réalisé avant le vote réel. Du coup, l'article 5 du règlement intérieur qui règle les modalités de vote a été revu et validé par le CA (réunion n°73) (voir le contenu de cet article sur le site de l'ADEREST).

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

4. Rapport financier

La trésorière de l'ADEREST, Yuriko Iwatsubo, présente le bilan financier de 2017 et du début 2018 (les comptes sont arrêtés au 02/03/2018).



Bilan financier – Année 2017

Dépenses

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Charges de gestion courantes (frais postaux, fournitures, réunions CA...) | 607,10 € |
| Assurance | 218,13 € |
| Frais colloque Brest (invitations) | 753,57 € |
| IT ADEREST | 2138,73 € |
| Location FIAP | 1653,90€ |
| Invitations (conférenciers...) | 484,83€ |
| Site internet | 4144,00 € |
| Frais ancien site | 144,00 € |
| Création nouveau site | 3000,00€ |
| Maintenance nouveau site | 1000,00€ |
| Colloque Angers | |
| Convention Angers-Tourisme | 300,00€ |

Recettes

| | |
|-----------------------|-----------|
| Cotisations 2016 (3) | 45,00 € |
| Cotisations 2017 (74) | 1110,00 € |

Total dépenses

8161,53€

Total recettes

1155,00 €



Bilan des comptes au 31/12/2017

Compte courant

| | |
|----------------------|------------|
| Solde au 01/01/2017 | 6 687,88 € |
| Recettes 2017 | 1155,00€ |
| Dépenses 2017 | - 8161,53€ |
| Virement du livret A | 3000,00 € |

Livret A

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Solde au 01/01/2017 | 47 141,20 € |
| Virement vers le compte courant | - 3000,00 € |
| Intérêts (2017) | 343,18 € |

Solde au 31/12/2017

2681,35€

Solde au 31/12/2017

44 484,38€



Association pour le Développement des
Études et Recherches Épidémiologiques
en Santé Travail

Bilan financier– Année 2018 (2/03/2018)

Dépenses

Recettes

| | | | |
|-------------------------------------|------|-----------------------|----------|
| Frais liés à la DPC colloque Angers | 62 € | Cotisations 2018 (26) | 390,00 € |
| <hr/> | | <hr/> | |
| Total dépenses | 62€ | Total recettes | 390,00 € |



Association pour le Développement des
Études et Recherches Épidémiologiques
en Santé Travail

Bilan des comptes au 2/03/2018

Compte courant

Livret A

| | | | |
|---------------------|----------|---------------------|--------------|
| Solde au 01/01/2018 | 2681,35€ | Solde au 01/01/2018 | 44 484,38€ € |
| Recettes 2018 | 390,00 € | | |
| Dépenses 2018 | - 62 € | | |
| <hr/> | | | |
| Solde au 02/03/2018 | 3009,35€ | Solde au 02/03/2018 | 44 484,38 € |

Les dépenses 2017 correspondent au règlement des frais de gestion courante, d'assurance, de prise en charge de plusieurs personnes et

Les recettes correspondent au versement des cotisations. Au total, 74 personnes ont payé leur cotisation pour 2017.

Après discussion avec l'équipe organisatrice du colloque de Brest, il s'avère qu'en l'absence de convention signée entre l'Université de Brest (UBO) et l'ADEREST, les excédents financiers du colloque ne seront pas reversés à l'ADEREST. Or il est stipulé dans le règlement intérieur de l'association que les excédents financiers « servent en premier lieu à alimenter le fonds de roulement de l'association. Ils peuvent aussi servir, sur décision du bureau, à faciliter la participation au colloque d'étudiants ou d'invités selon les opportunités ». Il ne semble possible de les récupérer. Il est donc impératif de faire une convention avec l'université lorsque c'est une université qui gère l'organisation du colloque.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Le CA propose le maintien de la cotisation d'adhésion à l'ADEREST à 15 euros. L'ensemble de l'assemblée se prononce pour ce maintien.

5. Rapport d'orientation :

- Organisation du prochain colloque de l'ADEREST

Le 19^{ème} colloque de l'ADEREST aura lieu à Toulouse à l'automne 2019.

- Définition des prises en charge

Le colloque prend en charge : l'inscription, l'hébergement, les repas et le transport des présidents de CO et CS ainsi que ceux des conférenciers et des animateurs d'atelier (maximum 2). Cette précision est indiquée dans le règlement intérieur (article 9).

L'ADEREST prend en charge les frais (inscription, hébergement repas, transport) des présidents de CO et CS du précédent colloque et certains frais des membres du CA ainsi que :

- Etudiants : prise en charge de l'inscription
- Etudiants avec communication orale : prise en charge supplémentaire de l'hébergement et du transport.

La prochaine assemblée générale se déroulera à l'automne 2019.

Eve BOURGKARD
Présidente de l'ADEREST



Anne CHEVALIER
Secrétaire générale de l'ADEREST



PS : information post Assemblée générale : les lauréats du prix Espoir sont : Lucile MIGAULT et Mathieu CHAUVET